

Préparer ses TD (travaux dirigés)

Par **bulle**, le **07/09/2013** à **10:59**

{{Préparer ses travaux dirigés (TD)}}

Les travaux dirigés sont essentiels, ils permettent de comprendre et d'approfondir des points vus en cours. Ainsi, une préparation poussée des TD est nécessaire. Mais comment faire?

En principe, vous avez la fiche de TD à l'avance. Il ne faut pas attendre la veille du TD pour la préparer.

[fluo]1- [/fluo] Chaque TD est ciblé sur un thème. Il faut donc [s]**relire la partie du cours en rapport avec le thème**[/s] dans un premier temps et éventuellement approfondir certains points que vous n'auriez pas compris.

[fluo]2- [/fluo]Vous êtes ensuite prêt à [s]**ouvrir votre fiche de TD.** [/s]

? Lisez chacun des documents et prenez des notes tout au long de votre préparation

? Pour les arrêts, faites des fiches d'arrêt. Que l'arrêt vous pose problème ou pas, faites des recherches dessus, allez lire des commentaires pour comprendre son apport et sa portée. Il peut être également judicieux de s'aider de manuels.

? Pour les cas pratiques, préparez les sérieusement. Certes, vous n'êtes pas obligé de tout rédiger mais veillez à y répondre en profondeur.

? Souvent des exercices se trouvent dans la fiche de TD: faire un plan pour tel arrêt, faire tel cas pratique, rédiger un commentaire d'arrêt. Il est essentiel de prendre le temps de faire ces exercices car ils constituent un véritable entraînement pour votre colle de TD (examen qui compte de 30% à 50% de la note finale selon les facs) et également pour votre partiel final. Souvent, les chargés de TD ramassent ces exercices à la fin du TD. Parfois, ils vous laissent le choix de rendre celui que vous souhaitez mais d'autres vont ramasser au hasard le travail de quelques étudiants d'où l'importance de l'avoir préparé. De plus, cette préparation pourra parfois faire l'objet d'une note à elle seule.

[fluo]3-[/fluo] A la fin du TD, il est conseillé, comme pour les cours, de [s]**relire ce que vous aurez pu voir au cours de la séance de TD dans la foulée.**[/s]

Par **Booker**, le **07/09/2013** à **11:54**

En effet, on l'a vu lors des révisions, ceux qui ont bossé tous leurs TD de manières sérieuses

se sont littéralement frisés les moustaches lors des partiels. Ceux qui n'avaient pas suffisamment préparé leurs TD et qui avait révisé tout juste... Bosser tous ses TD très sérieusement augmente considérablement les possibilités de réussite, et au-delà, de mentions puisque les cours sont totalement maîtrisés.

J'ajouterais que cette année -je ne sais pour quelle raison-, mon groupe de TD n'a pas eu de colle mais que 50% de la note finale a directement été attribué à l'exposé et aux exercices de TD. Nous étions le seul groupe qui a subit un tel traitement.

Cordialement.

Par **lolo7**, le **07/09/2013** à **13:28**

Bonjour,

Les travaux dirigés nous préparent à approfondir le cours et non de refaire le cours. C'est comme un complément aux cours. Les travaux dirigés peuvent prendre du temps à les faire c'est pourquoi il faut s'y préparer à l'avance surtout quand il y'a beaucoup d'arrêts.

Les td sont surtout là quand les partiels ne se sont pas bien passés, cependant ça peut-être l'effet inverse qui se produit car les td correspondent à 50% et les partiels 50%. Autant travailler les deux.

Par **potentielle**, le **02/11/2013** à **23:01**

Bonjour à tous. Et bien moi je pense que l'utilité des TD dépend de chaque étudiant...pour moi ils sont complètement inutiles et pire, ils représentent une totale perte de temps! En L1 je veux bien qu'on essaye de donner un semblant de cadre aux nouveaux étudiants, si cela peut rassurer certains d'entre eux tout juste sortis du lycée...mais moi je ne les supportais déjà pas à ce niveau.

Mais cette année cela me GAVE vraiment. Il faut dire qu'ils poussent le bouchon un peu loin : on a même droit dans une matière à une interrogation orale au hasard sur la liste d'appel à chaque séance (interrogation sur le travail à faire avec attribution immédiate d'une note). Je trouve que c'est une infantilisation déplorable et je m'estime assez mature pour me prendre en main toute seule concernant mon travail universitaire...J'aimerais pouvoir étudier mes cours (c'est à dire les apprendre intelligemment en les approfondissant...) sans être prise par une quantité de devoirs hyper scolaires à faire (avec la menace du zéro!) toutes les semaines... enfin voilà c'était mon petit coup de gueule de la soirée^^

Par **marianne76**, le **03/11/2013** à **20:53**

Bonjour,

En principe le TD est là déjà pour approfondir des notions difficiles vues en cours et pour vous faire acquérir différentes techniques d'exercices.

Si je prends mon exemple, je mets dans mes fiches TD les arrêts importants déjà vus en cours pour les approfondir un peu plus et demande aux étudiants de faire dessus un commentaire d'arrêt. L'exercice est difficile et ne s'improvise pas, il doit en principe vous amener à réfléchir et vous amener à avoir un esprit critique. Alors oui les TD sont là pour apporter quelque chose, mais tout dépend ensuite et surtout du chargé de TD et de la manière dont il gère son TD

Par **GRAUWIN**, le **08/05/2014** à **23:41**

J'ai connu une chargée de TD vraiment nulle, quelques années après d'autres étudiants m'ont dit que son cours en amphi d'intro au droit ne valait vraiment pas la peine car elle avait trop de mal à s'imposer, et maintenant c'est elle qui pose toutes ses affiches de séminaire de droit fiscal, "PAR madame le Professeur X..."

Eh bien jamais je n'aurais parié sur elle au départ.

Comme quoi, tout le monde peut démarrer de loin.

Mais elle est fière de sa promotion, même Carcassonne ne se faisait pas appeler Professeur ! @potentielle : c'est un avis que je ne partage pas, ni celui d'euphoria.

Je ne commente pas les points de vue des chargés de TD, par principe. Nous ne faisons pas partie du même monde, même si nous apprécions certains de leurs TD.

Par **GRAUWIN**, le **09/05/2014** à **15:58**

Je suis d'accord avec l'ensemble de ce qui est écrit, le TD, c'est un atout essentiel, même si, bizarrement, on est en contrôle terminal (comme moi).

Ca permet réellement d'approfondir, maintenant, c'est toute une stratégie quand on est en terminal, pour tomber sur le/la bon(ne) chargé(e) de TD. Car après, on ne peut plus en changer, ça n'est pas des manières !

Par **Emillac**, le **12/09/2015** à **09:51**

Bonjour,

Comment se fait-il que cette file se retrouve en tête de liste alors que le message le plus récent date de mai 2014 ?

[smile17]

Par **marianne76**, le **12/09/2015** à **10:21**

Bonjour

Parce que hier quelqu'un a posé une question sur la manière de procéder pour enseigner, question surréaliste qui a manifestement été supprimée

Par **Aboubacar Yayé**, le **04/03/2017** à **16:18**

OK! Merci chers camarades juristes d'avoir me faire sortir du noir.

Par **Pizzaro**, le **07/03/2018** à **09:53**

Bonjour svp comment se faire une recherche documentaire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/03/2018** à **12:35**

Bonjour

Pouvez-vous reformuler votre phrase car ça prête à confusion.

Par **Pizzaro**, le **07/03/2018** à **12:39**

Ok

Je cherche des astuces pour pouvoir bien fait une recherche documentaire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/03/2018** à **12:57**

Sur quoi porte votre recherche.

Par **Maman issoufou**, le **08/03/2018** à **02:47**

sur le sujet:le Controle de conventionalité et de conventionalité, concurrence ou dialogue des juges?

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/03/2018** à **07:09**

Bonjour

Vous répondez à la question que j'ai posé à Pizzaro ???!

Par **maeva0509**, le **08/10/2018** à **14:41**

bonjour

je voudrais savoir si il serait possible d'arrêter les TD mais de continuer a aller au CM?
car je ne compte pas passer les examens

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2018** à **07:41**

Bonjour

Cela s'appelle le régime spécifique. Vous serez dispensé de TD et de contrôles continus, en revanche il faudra vous rendre au partiel (en même temps il faut que vous passiez une épreuve pour valider votre année, sinon je ne vois pas trop l'intérêt ...).

Cependant pour obtenir ce régime, il faut avoir un justificatif :

- emploi, service civique
- obligation familiale (enfant, parent handicapé ...)
- être sportif de haut niveau
- raison de santé

Par **maeva0509**, le **09/10/2018** à **07:59**

Bonjour

Je voulais savoir cela car je compte arrêter la fac car cela ne m'intéresse pas

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2018** à **08:04**

Bonjour

Alors ne vous embêtez même plus à aller aux CM.

Dites carrément à votre scolarité que vous abandonnez.

Cela dit, prenez rendez-vous avec le service orientation de votre université pour faire un petit point.

Bon courage pour la suite

Par **maeva0509**, le **09/10/2018** à **08:06**

Bonjour

D'accord merci beaucoup

Par **Snowflake**, le 18/09/2020 à 18:24

Bonjour,

Apparemment, lorsqu'on prépare ses TDs il est indispensable rédiger au minimum une ou deux pages sur chacun d'entre eux. C'est en tout cas ce que me disaient mes chargés de TD l'an passé et ce que j'ai toujours fait ! Sauf que pour la semaine prochaine, j'ai environ 50 documents à analyser (j'exagère à peine) Je n'aurais jamais le temps de tout faire ! D'autant plus que j'ai deux dissertations et un commentaire d'arrêt (terminé mais à relire) à réaliser en plus. Heureusement que je connais déjà mes cours sinon je sens que je n'aurais pas dormi du tout !

De plus, les professeurs nous répètent d'apprendre le cours avant de préparer son TD. Mais étant donné que mes professeurs nous ont donnés des TDs à préparer pour la semaine prochaine, et que nous n'avons pas vu les sujets concernés en cours (même pas abordés), comment puis-je faire ? Je ne peux pas me rendre à la bibliothèque et les cours sur Internet ne sont pas franchement géniaux.

Bref, pensez-vous que mes chargés de TDs m'en voudront si je ne réussis pas à tout faire ?

Par **Snowflake**, le 18/09/2020 à 18:38

Tombée sur ce sujet un peu par hasard, faire une sorte de mini-sondage auprès des membres de Juristudiant qu'ils soient aux chargés de TD ou bien élèves (je conjugue tout au masculin mais les filles sont bien entendu concernées ?)

Dans vos groupes de TD, les élèves préparent ils le boulot ? L'année dernière, je me rappelle que j'étais l'une des seules à le faire ! Lorsque le chargé de TD interrogeait un élève, il y a une chance sur deux (et même plus) pour que ce dernier réponde qu'il ne l'avait pas fait. Lorsque le chargé demandait qui avait préparé la séance, j'étais l'une des seules à lever la main. C'étaient toujours les mêmes qui ne faisaient rien et pourtant ils n'étaient pas sanctionnés ! Alors qu'un jour, une chargée de TD m'a mis 0 parce que je n'avais pas su répondre à sa question et qu'elle avait estimé à cet égard que je n'avais pas fait mon travail. Pourtant, je l'avais fait et je lui ai même montré en guise de preuve mais elles n'a pas semblé me croire. Le pire c'est que des élèves n'avaient réellement pas fait leur travail et que l'enseignante leur a dit que ça passait pour cette fois.

J'ai trouvé cette situation vraiment injuste mais je n'ai bien entendu rien dit !

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/09/2020 à 09:55

Bonjour

[quote]

mes professeurs nous ont donnés des TDs à préparer pour la semaine prochaine, et que nous n'avons pas vu les sujets concernés en cours (même pas abordés), comment puis-je faire ?

[/quote]

Il faut faire des recherches sur les bases de données juridiques : Dalloz, Lexis, Lextenso, Lamy

Si votre fac est abonnée à l'UNJF essayez de voir s'il y a un cours récent sur votre sujet.

Pour répondre à votre sondage : je suis chargé de TD et j'interviens dans deux filières AES et Droit.

En AES, je suis souvent confronté à la situation que vous décrivez. Ce sont toujours les mêmes étudiants qui participent parce qu'ils n'y a qu'eux qui ont fait leur travail.

Mais au bon d'un moment, je commence à en avoir marre et j'interroge au hasard. Si l'étudiant(e) interrogé(e) n'a pas fait sa séance et qu'il/elle n'a pas de motif légitime (car je ne suis pas un monstre), je le/la met à la porte.

En Droit, je suis moins confronté à ce type de cas. Après il faut dire que j'interviens seulement au niveau LD3/M1, à ce stade la majorité des étudiants sont sérieux. Sans compter qu'il y a la pression de la sélection.

En accord avec l'enseignant de CM, je met un bonus oral à ceux et celles qui participent activement. En revanche, je refuse de mettre une note d'orale. En effet, j'ai conscience que certain(e) étudiant(e) sont tout simplement timide et ne prendront jamais la parole. Je trouverai ridicule de leur mettre un 0.

Je trouve également aberrant l'attitude de votre chargée de TD qui vous a mis 0 parce que vous n'aviez pas la réponse. En plus d'être injuste, ce n'est pas du tout pédagogique !

Par **Snowflake**, le **22/09/2020 à 10:31**

Bonjour,

Pour mon TD de la semaine prochaine, je dois réaliser une dissertation. Dans l'une de mes sous-parties, j'aimerais faire référence à un ou plusieurs arrêts en lien avec le sujet. Est-ce possible ? De plus, peut-on faire des liens avec d'autres droits ? Mon TD est celui de droit civil, ma dissertation porte sur le caractère obligatoire de la responsabilité, et j'aimerais faire une référence au droit des finances (<https://droit-finances.commentcamarche.com/contents/1492-responsabilite-civile-definition>). Puis-je le faire sans risquer d'être sanctionnée ? Bien sûr ce ne sera qu'un exemple parmi d'autres dans l'une de mes sous-parties, je ne consacrerai pas une sous-partie entière à cet élément.

Par ailleurs, je dois réaliser une fiche de chaque doctrine pour chaque document de la plaquette. Le problème est que je ne parviens à trouver aucune méthodologie malgré mes recherches dans des livres ou sur Internet. J'ai posé la question à mon enseignante mais elle

même ne sais pas de quoi il s'agit. Or, si ma chargée de TD décide de ramasser ma copie et que je n'ai pas fait mon travail, je risque le zéro pointé.

Sauriez-vous comment réaliser cette fameuse "fiche de doctrine ?"

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/09/2020** à **10:47**

Bonjour

Pour votre dissertation, vous pouvez citer de la jurisprudence en lien avec le sujet. Cela démontrera que vous ne vous êtes pas limité au seul cours et vous avez fait des recherches

Pour ce qui est de la fiche doctrine, moi non plus je ne connais pas ce genre d'exercice. Quand je donne de la doctrine à lire à mes étudiants, j'attends seulement à ce qu'il me résume ce qu'ils ont compris et qui leur paraît important et/ou faire un lien avec ce qu'ils ont vu en cours.

C'est quand même flippant que même votre enseignante ne semble pas savoir ce qu'il faut faire. Cela démontrerait qu'il n'y a pas de communication avec la chargée de TD sur l'élaboration des plaquettes ce qui n'est jamais bon signe. Avez-vous interrogé votre chargée de TD ?

Par **Snowflake**, le **22/09/2020** à **11:47**

@Isodore Beautrelet

Merci pour cette réponse.

Pour la dissertation, est-ce la même chose avec les autres branches du droit que pour la jurisprudence ?

J'ai effectivement posé la question à ma chargée de TD qui prétend qu'elle ne voit absolument pas de quoi je parle. Mais je me méfie étant donné qu'elle pourrait être capable de me demander quand même de répondre à la question posée. Du coup j'ai pensé qu'il y avait une erreur et qu'il s'agissait de fiches d'arrêt, mais après vérification les documents concernés par l'exercice ne sont pas des arrêts ! Si l'exercice est présent dans la fiche, c'est qu'il doit être fait !

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/09/2020** à **06:50**

Bonjour

- Pour la dissertation vous pouvez vous appuyer sur toutes les sources qui vous paraissent pertinentes (Loi, Jurisprudence, Doctrine). Il faut toutefois veiller à bien citer vos sources lorsque vous vous appuyez sur de la doctrine. En outre, il ne faut pas abuser des citations ou des références car votre devoir peut très vite ressembler plus à une compilation qu'à une dissertation. Le mieux est qu'après chaque citation vous faites un petit *laïus*, pour démontrer en quoi elle est pertinente pour votre sujet.

- Pour le fiche de doctrine : faute de précisions, essayez de faire une sorte de résumé.